



Commune de Fillinges
858, route du chef-lieu
74250 FILLINGES
Tél : 04.50.36.42.65

**CONSULTATION CANDIDATURES
COMMERCES DU PONT-DE-FILLINGES**

Date et heure limites de réception des offres

Mercredi 04 octobre 2023 à 00 heures 00

Règlement de la Consultation

ARTICLE 1 - OBJET

La commune de Fillinges lance un appel à projet concernant une installation de commerces au rez-de-chaussée dans un espace communal de la résidence SOREN du Pont de Fillinges.

Cet appel à projet vise à encourager le commerce de proximité et à animer la nouvelle vie du quartier agrandi. Carrefour passant des 3 vallées, cet endroit est stratégique pour un développement commercial, de plus son nombre d'habitants va croissant.

Les commerces devront être ouverts à minima 5 jours par semaine. Les horaires d'ouverture devront être affichés visiblement sur chaque emplacement.

Seront particulièrement étudiés, les projets intégrant les dispositifs suivants :

- Valorisation, traçabilité et provenance des produits ; savoir-faire des professionnels
- Lieu de partage entre le producteur/commerçant/artisan et le consommateur
- Une offre accessible et écoresponsable à une clientèle large et diversifiée

Les projets pour les commerces devront avoir un impact et un bénéfice mesurables pour les filières et leurs acteurs, répondre aux attentes du consommateur et avoir une sensibilité en rapport avec les préoccupations écologiques actuelles.

ARTICLE 2 -CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Etendue et forme de la consultation :

La présente consultation est effectuée en application des articles L2221-1 et suivants du Code Général de la propriété des personnes publiques.

Les locaux

Les locaux sont le long de la départementale 907 dans le prolongement de la Halle avec parking à proximité.

Ils sont desservis par la route accédant aux immeubles qui est parallèle à la voie départementale.

Il y a 2 lots commerciaux et 4 places de parking dont 1 PMR.

- Lot 2 : 217,1 m² avec 2 terrasses de 72,1 m² et 10,4 m²
- Lot 4 : 101,2 m² avec terrasse de 25,1 m²

Les locaux sont composés d'espaces commerciaux distincts, mis à disposition moyennant un loyer au mètre carré, de manière brute, hors d'eau. Les fermetures des commerces, huisseries aluminium coloris anthracite, seront prises en charge par la mairie. Les lauréats auront à leur charge l'aménagement de leurs locaux. Seuls sont prévus les départs des alimentations en eau, électricité et télécom. Les demandes de raccordement aux différents concessionnaires restent à la charge de chaque lauréat. Une demande préalable de travaux devra être faite pour les aménagements extérieurs et les façades pour chaque commerce. Les enseignes devront être conforme avec le règlement local de publicité.

Il est demandé aux futurs lauréats une gestion rigoureuse et environnementale des déchets produits. Des poubelles pourront être installées par les lauréats mais sous leur entière responsabilité.

Chaque candidat explicitera dans son offre quelle organisation il prévoit dans ce domaine.

Bail commercial :

Le montant des loyers sera déterminé selon la surface de vente au prix de 12 euros le mètre carré mensuel. Un tarif forfaitaire annuel sera déterminé pour les terrasses et places de parking.

Pas d'animal autorisé à demeure.

Critères de sélection des offres :

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- 1) La diversité et qualité des produits (30 %)
- 2) La pertinence du projet (30 %)
- 3) L'aménagement de l'espace (20 %)
- 4) La solidité financière (15%)
- 5) La démarche écologique (5%)

Jusqu'à l'acceptation ferme de l'offre, la commune de Fillinges se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

Critères d'évaluation des projets :

Les principaux critères d'évaluation des dossiers de candidatures reçues seront les suivants :

- Adéquation aux profils définis ci-dessus
- Réalité économique du projet
- Motivation et références du candidat

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

A QUI S'ADRESSE LE PROJET

Le projet s'adresse à des commerces de bouches et alimentaires avec une priorité pour une brasserie/restaurant et une boucherie.

PROFILS RECHERCHES

Profil de commerçants entrepreneurs ayant un projet viable.

Compétence relationnelle forte avec une attention particulière pour la qualité de l'accueil, de la convivialité du lieu et une capacité à être à l'écoute des demandes de clients et de faire évoluer l'offre en conséquence, tout en respectant les préconisations citées dans cet appel à projet.

Des commerçants intéressés par la dynamique de la commune, qui seront en mesure de faire rayonner le lieu et de l'inscrire dans la vie locale.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les porteurs de projet devront fournir un dossier de candidature avec à minima les éléments suivants :

- Une pièce d'identité
- Une lettre de candidature
- Une description du projet (ou du commerce existant) : concept, plans/esquisses de l'aménagement de l'étal et tout autre élément permettant d'évaluer le projet, moyens humains, communication...
- Une présentation des différentes expériences du porteur de projet
- Une approche budgétaire (bilan prévisionnel) sur 3 ans
- Toute information complémentaire que le candidat juge utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'exploitation

Sont exclus :

- Boulangerie, fromagerie
- Les entreprises relevant d'une chaîne de commerces intégrés
- Bar sans restauration.

Comment déposer sa candidature :

Les plis devront être transmis sous pli cacheté portant les mentions :
« Candidature commerces du Pont-de-Fillings - Ne pas ouvrir » :

- Adressés par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention de Mr le Maire de Fillinges - 858 Route du Chef-Lieu - 74250 Fillinges,
- Déposés en Mairie contre récépissé.

Date limite de remise des candidatures :

Les porteurs de projet souhaitant se positionner sur cet appel à candidature devront remettre leur proposition complète au plus tard le 04 octobre à 00 heures 00.

Les plis qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.

La commune de Fillinges se réserve le droit d'apporter au plus tard dix jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications aux pièces constitutives de la consultation.

ARTICLE 4 - ATTRIBUTION DU CANDIDAT

Après analyse des candidatures, un jury de sélection composé d'élus statuera dans un délai de 2 mois à compter de la date de fin des candidatures.

Dans un délai de 2 mois maximum à compter de la réception de la lettre de notification d'attribution et après négociation, un planning vous sera signifié par la mairie précisant les délais pour : la signature du bail, le dépôt de la demande préalable des travaux, le délai d'achèvement de travaux...

Si ces délais ne sont pas respectés vous perdrez la validité de votre projet.

Éléments à fournir après sélection du projet :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une attestation de non-fichage d'endettement émise par la Banque de France
- Une attestation de régularité fiscale émise par le Trésor Public
- Une attestation sur l'honneur certifiant le fait de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour les infractions visées au code du travail et pénal
- Une attestation d'assurance RC
- Un extrait KBIS
- Les statuts de votre société.

Le (la) candidat (e) retenu (e) signera un bail commercial.

ARTICLE 5 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement administratifs et techniques, adresser un mail à assistante.dgs@fillinges.fr ou contacter le 04.86.11.95.23.

ARTICLE 6 - VISITE SUR LE SITE

Une visite sur site peut être organisée, **sur rendez-vous**. Il est demandé de s'inscrire par mail (assistante.dgs@fillinges.fr).

ARTICLE 7 - DELAIS ET VOIES DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de Grenoble - 2 place de Verdun - BP 1135 - 38022 GRENOBLE - tél : 04.76.42.90.00 - mail : greffe.ta-grenoble@juradm.fr